

Manifeste pour les pédagogues

Ce texte, qui nous a été envoyé par Jean Houssaye, constituera la préface du livre *Manifeste pour les pédagogues*, à paraître chez ESF, dont nous reparlerons lors de sa sortie.

Nous considérons que :

- La pédagogie est légitime.
- La pédagogie est un savoir légitime.
- La pédagogie produit des savoirs légitimes et historiquement légitimés.
- La pédagogie produit des savoirs spécifiques.
- La formation pédagogique est légitime.
- La formation pédagogique est spécifique.
- La formation pédagogique est à construire autour de ces savoirs légitimes et spécifiques.
- La formation pédagogique est à construire par les pédagogues.
- Les savoirs pédagogiques se construisent à l'articulation d'actions réalisées, de conceptions scientifiques et didactiques, de convictions normatives et de visées philosophiques.
- Les savoirs pédagogiques sont construits par les pédagogues.
- Les savoirs pédagogiques s'inscrivent dans une tradition de pédagogues (Socrate, Comenius, Pestalozzi, Dewey, Oury, etc.).
- Les savoirs pédagogiques de cette tradition sont aussi légitimes que les savoirs sur l'éducation construits par les philosophes et les scientifiques de l'éducation (Platon, Rousseau, Durkheim, Piaget, etc.).
- Les savoirs pédagogiques ne peuvent être confondus avec les savoirs disciplinaires.
- Les savoirs pédagogiques ne peuvent être confondus avec les savoirs sur l'éducation, sur l'enseignement et sur la pédagogie.
- Les savoirs pédagogiques ne sauraient se réduire aux savoirs didactiques, mais ils doivent s'articuler sur eux.
- La pédagogie n'exclut pas les autres savoirs mais elle les articule dans la formation.
- Nul ne peut se dire pédagogue s'il n'accepte pas de théoriser ses pratiques et de les proposer à la discussion.
- Les savoirs pédagogiques sont eux aussi habilités à générer des savoirs sur la pédagogie, l'éducation et l'humanité. La pédagogie est porteuse d'une approche spécifique de l'homme et de son devenir.



- Pour la formation pédagogique, seuls les pédagogues sont aptes à articuler les savoirs pédagogiques avec les savoirs disciplinaires et avec les savoirs sur l'éducation, l'enseignement et la pédagogie.
- Pour la formation pédagogique, seuls les pédagogues peuvent assurer l'articulation de ces savoirs parce que c'est ce dont ils témoignent dans leur pratique professionnelle.
- La formation pédagogique doit être assurée par les pédagogues tant que leur légitimité de formateurs est maintenue par leur légitimité de pédagogues.
- La formation pédagogique suppose l'instauration, le respect et la reconnaissance d'un espace institutionnel autonome et spécifique qui ne soit soumis ni aux savoirs disciplinaires ou didactiques ni aux savoirs sur l'éducation, l'enseignement et la pédagogie.

Michel Fabre

Sciences de l'éducation - Université de Nantes

Daniel Hameline

Sciences de l'éducation - Université de Genève

Jean Houssaye

Sciences de l'éducation - Université de Rouen

Michel Soëtard

Sciences de l'éducation - UCO à Angers